

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

les citoyens européens
se mobilisent

BARCELONE

Lluís Gallardo

Avocat ACCCA

www.sorolls.org

réseau vivre la ville en europe !

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

BARCELONE

Lluís Gallardo

Avocat ACCCA

www.sorolls.org

**LE POINT DE VUE D'UN JURISTE
QUI DÉFEND LES RIVERAINS**

***LA LUTTE CONTRE LE BRUIT,
LA LUTTE POUR LES DROITS HUMAINS***


réseau vivre la ville en europe !

BARCELONE

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

- # 1 - Le bruit comme agresseur de droits
- Le bruit peut affecter à la fois
 - la propriété d'un bien
 - et les droits des résidents en matière de logement.
 - Autrement dit, il peut affecter
 - la valeur marchande de l'immeuble (montant du loyer, prix de vente)
 - et les droits des occupants
 - Car, la vie à l'intérieur du bien est perturbée, que l'on soit propriétaire ou locataire
 - C'est cet aspect qui nous retiendra aujourd'hui

réseau vivre la ville en europe !

BARCELONE

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

2 - Les nuisances sonores considérées comme préjudiciables aux personnes

- Le droit espagnol est ma référence
- mais on retrouve l'équivalent dans les systèmes juridiques européens
 - Le bruit peut être pris en considération quelle que soit sa cause
 - C'est son intensité qui importe
- Les juges vérifient si le bruit affecte notre vie quotidienne (activités personnelles ou professionnelles) ou notre santé
- Normalement, nos autorités publiques devraient le faire respecter. Mais on voit bien qu'elles y manquent.

réseau vivre la ville en europe !

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

3 - Les recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme

- Les recours devant la CEDH ont pour objet (et seul objet) de mettre en cause les États, au motif :
 - - qu'ils ne font pas appliquer leur droit national,
 - - relativement à un droit fondamental protégé par la convention européenne des Droits de l'Homme
- Face à nos Etats qui ne garantissent pas
 - que nos maires et nos préfets assurent le respect de nos lois sur la protection contre les nuisances sonores
 - voici pourquoi on peut penser agir contre eux devant la CEDH

réseau vivre la ville en europe !

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

4. Le fondement sur l'article 8 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme

- La Convention européenne des Droits de l'Homme (1950), protège l'inviolabilité du domicile et la vie privée par son article 8
 - “Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale”
 - Les rédacteurs du texte ne pensaient pas aux questions environnementales.

réseau vivre la ville en europe !



**Nuisances
nocturnes:**

4. Article 8 de la C E D H (*suite*)

- Mais la Cour de Strasbourg a fait évoluer l'interprétation en fonction des évolutions de notre société
 - Nuisances “troisième génération” : ondes électromagnétiques...
 - Nuisances sonores, y compris nuisances nocturnes venant de bars
- L'Espagne a été sanctionnée sur ce fondement à propos de nuisances nocturnes d'un bar que les autorités espagnoles n'avait pas fait cesser à la demande des victimes
 - (*López Ostra*, 1994; *Moreno Gómez*, 2004; et *Martínez Martínez*, 2011)

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

4. Article 8 de la C E D H (*suite*)

- Mais, comme chacun sait, cela n'a pas suffi
- De nouveaux recours seront-ils nécessaires
 - pour que les États membres de l'Union européenne
 - décident de faire cesser la compétition malsaine entre les offres de vie nocturne de nos métropoles ?
- Pour nous y préparer,
 - quelques notions essentielles

réseau vivre la ville en europe !

BARCELONE

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

5 - De nouveaux recours en perspective

- Les points clefs sont les suivants
 - La CEDH ne peut être saisie que si :
 - les juridictions nationales l'ont été au préalable (p. ex., en Espagne, la Cour constitutionnelle)
 - qu'après épuisement des recours,
 - si la décision nationale finale n'a pas sanctionné l'Etat
 - en saisissant alors, via un avocat, la Cour, dans les 6 mois de la dernière décision nationale.

réseau vivre la ville en europe !

BARCELONE

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

5 – Nouveaux recours en perspective (*suite*)

- Mais le recours peut aboutir :
 - du simple fait que l'intensité des nuisances perturbe la vie familiale et privée
 - sans savoir à prouver des conséquences rigoureusement pathologiques (maladies psychologiques ou) physiques
 - Si, en outre, ces maladies peuvent être prouvées comme imputables aux nuisances, on pourrait se tourner vers l'article 3 de la Convention européenne qui protège contre les traitements inhumains ou dégradants : ce qui n'est qu'une piste, pas encore testée aujourd'hui.

réseau vivre la ville en europe !

BARCELONE

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

6 - En Espagne, des condamnations exemplaires...

- Tribunal de Barcelone, 2 février 2009
 - Le bruit est considéré comme un élément de torture, comparable à une arme qui provoque des lésions
 - Le Pub Donegal, bar musical, a soumis pendant plus de deux ans ses voisins à des niveaux sonores incompatibles avec les niveaux recommandés par l’OMS
 - Le Tribunal a retenu deux délits
 - Contre l’environnement : le bruit attaque le silence nécessaire à de nombreuses activités humaines
 - Contre la santé des personnes
 - Condamnation à 5 ans et 6 mois de prison (réfugié à Panama...) **BARCELONE**

réseau vivre la ville en europe !

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

6 - En Espagne, des condamnations exemplaires (suite)

- D'autres condamnations pour des faits similaires
 - En 2015, une condamnation à 4 ans de prison
- Des peines accomplies... ou non...
 - Un condamné effectue sa peine en prison
 - D'autres sont en fuite
 - Un autre déclaré fou
 - Un autre gracié par le PM Rajoy
(bien que la grâce soit interdite par la résolution 28 de 1978 Conseil de l'Europe...)

réseau vivre la ville en europe !

BARCELONE

PARIS
31 mai 2016



**Nuisances
nocturnes:**

7 - Des incitations positives qui pourraient nous aider aussi

- Nous devons préférer le silence au bruit
 - En France, le “Décibel d’or” se réfère à la mesure du bruit
 - Blaise Pascal (Clermont-Ferrand 1623 - Paris 1662)
“L’homme aime le bruit parce qu’il a peur de la solitude”
- “Silence et qualité de vie en Catalogne”
 - Nous avons décernés pour la première fois des prix acoustiques en Espagne
 - “Silence et Qualité de Vie” (www.sorolls.org)

réseau vivre la ville en europe !